

■ **GARAGE DU TENNIS S.A.**, à Saint-Légier-La Chiésaz (FOSC du 05.10.2001, p. 7766). Procuration collective à deux est conférée à Rochat Gilles, de Colombier (VD), à Char-donne. Audict fiduciaire S.A. n'est plus réviseur. Nouveau révi-seur: Fiduciaire du Simplon S.A., à Vevey.
Journal no 3888 du 16.04.2003
(00962592 / CH-550.1.016.574-9)